

Narbonne le 3/12/2005

Le CCE a été convoqué en réunion sous la présidence de M. A Chalus, Casino président du CCE, entouré de M. MP Lucchini, Mme Renée Soulard, assistante de la Direction des ressources humaines,. L'ordre du jour étant

### **△ Point sur la fermeture de Paris Italie et le redéploiement des salariés**

#### **Analyses FO**

L'ensemble des salaires de cet établissement ont pu être réaffecté sur les cafeterias de la régions parisiennes et sur R2C

Nous ne pouvons que prendre acte de ces mesures qui sont en adéquation avec le desiderata des salariés, ou l'action des **élus FO** de l'établissement a permis d'avoir ce résultat ainsi que l'engagement de la DRH

### **△ Consultation sur le projet instituant la mutuelle comme élément du contrat de travail**

Le CCE a été consulté sur la mise en place de la mutuelle MIEL comme élément du contrat de travail et le versement de la subvention de 0.31 % du CCE à la Mutuelle

**Analyses FO** Pour notre part nous avons dit que nous étions favorable à un accord de compromis

### **△ Projet de cession de la cafeteria en location gérance franchise de Carpentras**

Cette cafétéria est exploitée actuellement en location gérance par un locataire gérant.

La société casino Cafétéria envisage de céder le fond de commerce de la cafétéria de Carpentras Ce projet de cession serait assorti d'un contrat de franchise comportant le droit de bénéficier de l'enseigne de Casino cafétéria. **Sur la réorganisation de l'entreprise Marche Générale de l'Entreprise LIVRE IV du Code du Travail titre III )**

**Analyses FO** La vente d'un fond de commerce, même si cela est une partie du patrimoine immobilier de l'entreprise que l'ensemble des salariés a permis de constituer, revient à celui qui est en charge de la gestion de l'entreprise. **DONC ACTE.**

### **△ Consultation sur le projet du plan formation 2006 Conforment au disposition de la loi 2004-391- du 4 mai 2004 le CCE est consulté sur le projet du plan de formation de l'entreprise 2006**

**Analyses et avis FO** Suite aux propositions que nous avons formulé lors du dernier CCE en particulier sur les trois catégories d'actions de formation qui établissent le plan de formation de l'entreprise.

Les actions d'adaptation, les actions d'évolution au maintien dans l'emploi, les actions liées au développement des compétences. Ainsi que les conditions de mise en oeuvre des contrats et des périodes de professionnalisation, et à la mise en oeuvre du droit individuel à la formation visée au dernier alinéa de l'article D. 932-1. Après que la commission formation et sa délibération du 1 décembre 2005, enfin l'exposé effectuée par les responsables de ce projet dans sa globalité au CCE

**Les élus FO** tirent constat de cette présentation faisant apparaître une nouvelle répartition du budget formation avec un effort en faveur des employés ouvriers, cependant nous ne sommes que dans la première phase, reste à le concrétiser.

**Les élus FO** note la présentation des formations éligibles dans le cadre du DIF, document que nous désirons en présentations au niveau de chaque CE ou CSE d'établissement afin de créer une vrai dynamique de formations et de choix .Avis que ne sauraient être défavorable, avec les remarques que nous avons formulés

#### **Appel pour information supplémentaire FO CASINO Cafétéria**

Anouk REY 06-75-24-43-56 Auréda BACHA 06-11-40-48-58 Teresa RAINAUD 06-61-55-20-66  
Adeline joseph 06-80-22-71-43 Nadège Sauzet 06-18-94-75-41 Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52  
Consuela LANOUE 06-64-20-22-41 Myriam VEY 06-77-11-93-21 CH Bancilhon 06-85-07-88-30